

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 18 juin 2026, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Sébastien Ehl, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Sébastien Ehl, président : "Monsieur le maire, chères conseillères et chers conseillers municipaux, chères conseillères et chers conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Madame l'administratrice des finances, chers représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir notre séance du Conseil de ville."

M. Sébastien Ehl, président : "Ce soir nous avons un de nos scrutateurs M. Claude Voisin, qui est absent et excusé. M. Loan Tultak, ARC, officiera en qualité de deuxième scrutateur si vous n'y voyez pas d'objection."

...Il n'y a pas d'objection...

M. Sébastien Ehl, président : "Pour rappel, M. Loan Tultak, scrutateur, comptera les voix de la fraction PLR. Quant à Mme Elisabeth Beck, scrutatrice, elle comptera les voix de la fraction Alternative régionale et communale, de la fraction socialiste, ainsi que le Bureau du Conseil de ville."

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, nous allons maintenant passer à l'appel. Je donne la parole à M. Anthony Vale, secrétaire."

...M. Anthony Vale, secrétaire, procède à l'appel...

...Mme Eda Gauchat, ARC, arrivera avec quelques minutes de retard...

L'appel fait constater la présence de 25 conseillères et conseillers de ville, dès l'arrivée de Mme Eda Gauchat, ARC. La majorité est à 13.

M. Sébastien Ehl, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, est-ce que des modifications sont demandées ?"

...Aucune modification n'est demandée...

M. Sébastien Ehl, président : "Je porte à votre connaissance avoir reçu sur le Bureau du Conseil de ville une interpellation de la fraction socialiste. Elle vous sera présentée par Mme Elisabeth Beck, PS, sous point 12.3."

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2025 : décision
5. Adoption des comptes communaux 2025 : décision
6. Modification du règlement sur les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité : décision

7. Modification du règlement relatif au fonds communal (FS) pour l'utilisation rationnelle de l'électricité : décision
8. Crédit d'engagement de CHF 900'000.00, figurant au plan financier, concernant l'extension du réseau de collecte des eaux usées à Mont-Soleil – Décider du mode de financement : décision
9. Crédit d'engagement de CHF 300'000.00, partiellement prévu au plan financier, pour l'aménagement d'une liaison piétons sécurisée entre la gare et le jardin public (square Clarisse Francillon) – Décider du mode de financement : décision
10. Rapport final de la Commission de gestion "Motion : Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25.01.2023 (PLR)" : Décision
11. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la santé, en remplacement de Mme Eda Gauchat, démissionnaire
12. Motions, postulats et interpellations
 - 12.1. Motions
 - 12.2. Postulats
 - 12.3. Interpellations
13. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Mario Kardum (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Dominique Moszczanski (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Erwan Egloff (ARC), Mme Eda Gauchat (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), M. Arthur Wileczelek (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Joao Doutaz (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : M. Ludovic Barras (PLR), M. Marc Houriet (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Claude Voisin (ARC) et M. Vital Carnal (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Gisèle Tharin (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Josika Iles, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaulles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : -

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et M. Anthony Montandon (RJB)

Public : 4 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2026

Le procès-verbal de la séance du 12 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Sébastien Ehl, président : "Je vous rassure d'emblée : au vu de l'ordre du jour de ce soir, j'ai bien conscience que la séance s'annonce relativement dense. Je ne vais donc pas m'éterniser, même si, vous me connaissez, j'ai quand même quelques informations à vous partager. J'aimerais justement commencer par quelques éléments qui illustrent, de manière très concrète, le dynamisme de notre région.

Tout d'abord, j'ai eu l'honneur de représenter le Conseil de ville lors de l'inauguration du nouveau bâtiment de l'entreprise Arcofil. Arcofil est une entreprise emblématique de Saint-Imier, active dans la mécanique de précision. Ce qui est particulièrement remarquable aujourd'hui, c'est sa trajectoire récente : une croissance soutenue, des investissements significatifs et des perspectives très positives pour l'avenir. Le projet présenté prévoit notamment un doublement des capacités de production, avec à la clé un développement important de l'emploi dans notre région. Dans un contexte économique parfois incertain, c'est un signal fort et encourageant. Nous avons eu le plaisir d'entendre plusieurs interventions de qualité, notamment celle du directeur, Monsieur Frank Kräuchi, qui a proposé une vision à la fois concrète et tournée vers l'avenir. Monsieur le Maire s'est également félicité de cette dynamique, qui montre que notre tissu économique local est capable d'innover, de se développer et d'investir avec ambition. Enfin, Monsieur Patrick Linder, président de la fondation Grand Chasseral, a rappelé avec conviction l'importance de rester confiants et unis face aux défis actuels.

Dans un autre registre, nous avons également été invités à l'assemblée générale de La Goule, acteur incontournable de notre approvisionnement énergétique. Malgré un environnement parfois plus exigeant et une production légèrement en baisse, les résultats restent solides et rassurants. Cela confirme la robustesse et la capacité d'adaptation de cette société essentielle pour notre région. Nous ne pouvons que saluer leur travail, les remercier pour les prestations fournies à l'ensemble du territoire, et les encourager à poursuivre dans cette voie.

J'aimerais également mettre en lumière une structure d'un autre type, mais tout aussi importante : MIA – Maison d'ici et d'ailleurs. J'ai eu l'occasion de m'y rendre récemment. Même si le Conseil municipal n'a pas pu être présent, il me paraissait essentiel de relayer ici leur engagement. A côté de nos grandes entreprises, notre région peut compter sur un tissu associatif fort. MIA joue un rôle clé, notamment dans l'intégration des personnes issues de la migration, par exemple à travers des cours de français. C'est une association qui me tient particulièrement à cœur, puisque j'ai moi-même eu l'occasion d'y enseigner. Je ne peux que vous encourager à vous y intéresser, à la soutenir et à vous y engager. Ces structures sont précieuses pour la cohésion de notre société.

Enfin, je terminerai sur une note plus festive. La semaine prochaine aura lieu la fête du village, l'Imériale, un moment important de notre vie locale auquel nous aurons, comme chaque année, beaucoup de plaisir à participer. Cette année, nous défilerons sous les couleurs de Grand Chasseral, avec une action concrète : nous aurons la possibilité de distribuer 2'000 caramels estampillés "Grand Chasseral". Caramels régionaux réalisés par la Chocolaterie Christophe. Ces caramels nous sont offerts, notamment grâce à l'engagement de Monsieur Patrick Linder, que je tiens à remercier chaleureusement. Au-delà du geste, c'est un symbole fort : celui de faire rayonner notre grande et belle région auprès de toutes et tous. La dynamique portée par Grand Chasseral est une véritable opportunité pour renforcer notre identité régionale et valoriser notre territoire.

Voici pour mon message. Je vous remercie de votre attention. J'en ai terminé avec mes communications."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Madame l'administratrice des finances, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse. Tout d'abord, je tiens à vous adresser

à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations.

J'ai une communication qui concerne les comptes et la stratégie financière de la Municipalité.

Tout d'abord, en ce qui concerne les comptes 2025. Le Message du Conseil municipal qui vous a été remis avec la documentation contient les chiffres avant la révision. Ils ne sont pas à jour mais le message politique et stratégique est le même. L'organe de révision, nouveau depuis cette année, a demandé des corrections qui ont été effectuées, ce qui a eu pour conséquence de changer les chiffres du bouclément. Le document contenant les comptes 2025 sur la plateforme est bien la version définitive et correcte, qui sera débattue et soumise au vote ce soir. Je tiens à remercier toutes les personnes impliquées dans ce bouclément, à commencer par le Service des finances, la Commission des finances, et le Conseil municipal. Je tiens à remercier particulièrement notre administratrice des finances Mme Carole Juillerat pour son engagement dans le cadre du bouclément. Le résultat est au rendez-vous mais il a demandé beaucoup d'adaptations et d'agilité, d'où le léger délai pour vous remettre la documentation complète. Nous avons d'ores et déjà planifié la révision des comptes 2026 plus tôt afin d'éviter de se retrouver dans cette situation l'an prochain.

En ce qui concerne la stratégie financière, vous avez pu constater que le plan de communication a été suivi jusqu'ici, avec des communiqués mensuels sur divers sujets ayant trait aux finances (endettement, qu'est-ce qui est financé par l'impôt, comparaison intercommunale, etc.). Un coup d'accélérateur a été mis ce mois avec la présentation des comptes 2025 à la presse, accompagnés de commentaires et d'un communiqué de presse replaçant cet exercice contrasté dans son contexte. D'ici les vacances d'été, une seconde conférence de presse sera tenue et aura pour thème les économies déjà réalisées à ce stade ainsi que la stratégie liée à l'augmentation de la quotité, concrètement, d'annoncer une première estimation de l'augmentation. Ceci sera discuté lors de la Commission des finances de lundi prochain, repris par le Conseil municipal puis fera l'objet de ladite conférence de presse.

La communication s'intensifiera après l'été. La campagne sur les réseaux sociaux commencera à la rentrée, avec des témoignages d'Imériens, des articles, en bref des formats courts destinés aux réseaux sociaux. La presse ne sera pas en reste. Et comme prévu dans le plan de communication, deux événements auront lieu, à savoir une séance d'information publique en date du 24 septembre 2026, ainsi qu'une table ronde consacrée à la fiscalité le 20 octobre 2026. Je vous invite d'ores et déjà à réserver une bonne place à ces dates dans vos agendas.

Enfin, je vous informe encore que le Conseil municipal se fait accompagner pour la rédaction des communiqués et la préparation des conférences de presse par une personnalité locale, afin d'avoir des textes précis, fins et compréhensibles de la population, pour transmettre la vision des autorités dans le cadre de l'augmentation de quotité cet automne."

Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme : "Je me permets de prendre la parole ce soir, également au nom de mon collègue Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité, afin de vous présenter un premier retour concernant le sondage "Cœur de village", lancé au début de cette année en collaboration avec le Parc Chasseral. Cette démarche a rencontré un vif succès puisque plus de 586 personnes y ont participé. Dans le cadre de cette consultation, un premier atelier a été organisé avec les commerçants de Saint-Imier le 16 mars 2026. Un stand d'information a également été tenu sur le marché le 8 mai 2026. Enfin, le 4 juin 2026, des ateliers participatifs réunissant une vingtaine d'habitantes et d'habitants ont permis de recueillir de nombreux avis et propositions. Toutes ces démarches ont suscité un réel intérêt. Tant du côté des commerçants que des habitants, la représentativité était excellente. Nous avons eu la chance de pouvoir compter sur la participation aussi bien d'Imériennes et d'Imériens de longue date que de nouveaux arrivants. Les échanges ont été riches, constructifs et porteurs de nombreuses idées. Concernant le sondage en lui-même, les

premiers résultats provisoires établis par le Parc Chasseral permettent de tirer plusieurs constats. Tout d'abord, près de 14 % de la population a répondu au questionnaire et plus de 300 commentaires ont été déposés. Ces chiffres témoignent de la qualité et de l'intérêt suscité par cette démarche, mais impliquent également un important travail d'analyse. La représentativité des répondants est excellente : personnes actives à plein temps, retraités, personnes vivant seules avec ou sans enfant, en couple ou en famille sont largement représentées. La répartition entre les genres est également très équilibrée, avec 49 % d'hommes et 51 % de femmes. La qualité de vie à Saint-Imier est globalement bien évaluée, avec 84 % d'avis positifs. Certains aspects obtiennent toutefois des résultats plus nuancés, notamment la végétalisation des rues, la qualité des jardins, ainsi que les espaces ludiques destinés aux enfants. Plus de la moitié des participants estiment qu'une intervention sur la Place du Marché est nécessaire. D'autres lieux sont également identifiés comme nécessitant des améliorations, notamment la gare, la Place du 16 Mars et l'Esplanade des collèges. Les premiers résultats montrent également une volonté de repenser le fonctionnement de la Place du Marché afin de renforcer sa convivialité. Parmi les attentes exprimées figurent notamment l'installation de mobilier urbain, de jeux pour enfants, de bacs à fleurs, de bancs ou de terrasses. Il ressort également que les habitants de Saint-Imier qui travaillent dans la commune privilégient majoritairement la voiture pour leurs déplacements professionnels. Concernant les habitudes de stationnement lors des achats, 55 % des habitants utilisent les parkings des grands commerces. Près de la moitié des répondants stationnent également sur les places publiques ou dans les zones bleues situées le long des rues. De manière plus générale, plusieurs axes forts se dégagent :

- Un large consensus en faveur d'une augmentation des espaces verts, de la présence de la nature en ville et de la qualité des espaces publics.
- La volonté de mieux valoriser et entretenir les aménagements existants, notamment en matière de propreté, de déneigement et de respect des règles liées aux livraisons, au stationnement et à la vitesse.
- Une demande forte, émanant aussi bien des commerçants que des habitants, visant à renforcer la sécurité et l'attractivité des cheminements piétonniers.
- La nécessité de trouver un équilibre entre accessibilité et qualité de vie dans les espaces publics.
- Le souhait d'optimiser l'utilisation des places de stationnement au centre-ville, notamment par une meilleure rotation, une diminution du stationnement pendulaire et le développement de solutions souterraines.
- Un consensus autour d'un réaménagement prioritaire de la Place du Marché, de la Place du 16 Mars, du secteur du POD, ainsi que de l'axe reliant le centre-ville à la gare.
- Une attention particulière à porter aux besoins de mobilité des personnes peu ou non motorisées, notamment les seniors.

Voilà, dans les grandes lignes, les premiers enseignements que nous pouvons partager avec vous ce soir. Une analyse plus détaillée est en cours et intégrera également les nombreux éléments recueillis lors des ateliers organisés avec les commerçants et les habitants. La richesse et la qualité des informations récoltées nécessitent un important travail de traitement et d'interprétation. C'est pourquoi une restitution publique complète ne pourra être organisée qu'au mois de novembre. Celle-ci sera accompagnée d'une proposition de planification des actions prioritaires à mettre en œuvre dès 2027. Cela étant, certaines interventions légères

pourront déjà être réalisées dans l'intervalle. Je tiens particulièrement à remercier le Parc Chasseral, le Service urbanisme et mobilité, et le Service économie et tourisme, pour le travail de grande valeur."

4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2025 : décision

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, je vous donne la parole concernant le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2025. En cas de remarque particulière, je vous demande de bien vouloir indiquer le numéro de la page du rapport, afin que nous puissions nous y rendre. J'ouvre la discussion."

M. Christian Tharin, PLR : "Comme chaque année, le Rapport sur la marche générale et les résultats de l'administration est soumis à notre autorité pour approbation. Nous souhaitons tout d'abord remercier l'ensemble de l'administration communale ayant participé à la rédaction de ce rapport presque complet de l'activité 2025. De plus, nous remercions particulièrement la Chancellerie municipale pour avoir fait en sorte de nous fournir un réel document digital et non numérisé. Cette variante a l'avantage de simplifier grandement notre travail de politicien de milice. Cette nouvelle façon de faire a certainement demandé des efforts supplémentaires, mais le but de pouvoir disposer d'un tel document sous cette forme est atteint, un grand merci. Notre fraction a utilisé précédemment le mot "presque" pour définir ce rapport. Pour notre fraction il manque en effet encore certains rapports qui auraient dû être joints à ce document. Nous rappelons entre autres l'al. 7 du règlement de notre Conseil. En effet, un rapport intermédiaire est demandé et doit être joint au Rapport sur la marche générale afin que nous puissions être informés de l'avancement des dossiers une fois par année. Afin d'étayer nos dires, nous mentionnons par exemple le travail de la "Commission temporaire multipartite pour remettre à jour le règlement du personnel ainsi que pour définir une politique moderne et attractive des ressources humaines" ou alors celui de la "Commission pour un développement durable". Pour la première, les rumeurs font part qu'une proposition de révision du règlement sur le statut du personnel sera prochainement sur notre table. Mais cela n'aurait pas dû la dispenser pour autant. Pour la deuxième, la motion a certes été clôturée le 12 décembre 2024. Toutefois nous avons alors décidé de laisser en place cette commission jusqu'à la fin de cette législature afin qu'elle puisse encore mettre en place certains outils. D'ailleurs chaque département doit, selon le rapport final de décembre 2024, lui remettre une boussole de développement durable par année ainsi que d'en remplir une deuxième imposée par la commission temporaire. Nous sommes en effet en droit de nous demander aujourd'hui à quel point se trouve la commune de Saint-Imier en termes de développement durable. Finalement et par manque d'information, devrions-nous continuer dans ce domaine ? Vous comprendrez bien que notre fraction souhaite être mise au courant des travaux en cours dans toutes les différentes commissions. Il serait en effet dommage de mettre en route plusieurs "usine à gaz", image pas très durable..., et qu'au final un statu quo soit décidé (comme le point 10 de l'ordre du jour de ce soir). Il est en effet dommageable de laisser travailler dans le vide un certain nombre de commissaires et de membres de l'administration communale. Ces personnes auraient en effet suffisamment d'autres choses à faire afin de gagner et faire gagner l'administration communale en efficacité et cela sans parler des coûts induits pour, finalement, pas grand-chose. En période d'austérité, nous pouvons faire nettement mieux ! Vous l'avez bien compris, pouvoir disposer de ces informations pourrait alors faire évoluer les fameuses "usines à gaz" en usines produisant des énergies renouvelables. Il serait également possible de rediriger les projets sur une autre voie ou de les stopper avant de gaspiller de précieuses ressources. Notre fraction s'était abstenue le 17 juin 2021 car elle avait alors fait le constat que le rapport n'était à ses yeux pas complet. Nous ne répéterons pas ce vote ce soir et acceptons le rapport soumis. Néanmoins, nous prions le Conseil municipal de s'assurer au futur de l'application stricte de l'art. 12, al. 7, du Règlement du Conseil de ville ainsi que de prendre en compte nos commentaires de ce soir."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction ARC remercie le Conseil municipal pour le Rapport sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2025. Elle approuve le rapport et remercie tous les intervenants pour le travail effectué."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Etant absente de la localité ces derniers temps, je viens il y a une heure de finir la lecture du rapport de gestion. Je rajouterais à titre privé, que dans le rapport de la commission Economie et tourisme, il est question de la création de l'Association Avenir Savagnières-Bugnenets. Il est mentionné que les membres fondateurs sont les Communes de Val-de-Ruz et Saint-Imier ainsi que le Parc Chasseral. Merci d'y rajouter la société des Bugnenets-Savagnières. Concernant la Fondation Reine Berthe, j'ai été surprise de voir que c'est la seule entité où il n'y a aucune information comptable, est-ce un oubli ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Nous vous remercions pour cette remarque. Il s'agit bien d'un oubli. C'est la première fois que le rapport concernant la Fondation Reine Berthe figure dans ce rapport. Nous allons faire le nécessaire pour y faire figurer les comptes dès l'année prochaine. Les comptes 2025 ont été approuvés hier soir par la Fondation Reine Berthe. La situation est saine. Au moment de la rédaction du rapport, les comptes n'étaient pas encore prêts."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Est-ce qu'il serait possible de les avoir déjà pour ce rapport 2025 ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Oui. Si c'est quelque chose de souhaité, il n'y a pas de problème, nous pouvons les faire figurer."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Merci beaucoup."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Comme chaque année en juin nous attendons avec une certaine impatience ce rapport concernant la marche de la commune pour l'année précédente. Ce rapport, toujours plus volumineux, cette année 210 pages, est très complet et permet ainsi de connaître l'organigramme de tous les services de la commune, des commissions et de toutes les entités qui gravitent autour. Cela permet de savoir ce qui a été fait et d'envisager l'avenir avec tous ses défis. Comme nous allons renouveler le parlement cette fin d'année, chaque nouvel élu devrait recevoir ce rapport. Cela nous éviterait des pertes de temps et d'énergie et permettrait de se mettre au travail dès janvier 2027. Cela serait aussi valable pour les règlements communaux. Beau cadeau d'accueil, non ? Juste un détail : le rapport "urbanisme et mobilité" figure bien dans le rapport (pages 61 à 76) mais ne figure pas dans la table des matières. La fraction socialiste accepte ce rapport à l'unanimité et remercie à la fois les auteurs ainsi que tous ceux qui œuvrent pour notre collectivité."

M. Sébastien Ehl, président : "Très bien. Je propose que les remarques qui viennent d'être faites par Mme Martine Bourquin, ARC, et M. Michel Ruchonnet, PS, soient prises en compte pour ce Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2025, et mises à jour sur la plate-forme du Conseil de ville."

...Il n'y a pas d'opposition des conseillères et des conseillers de ville...

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2025 est adopté à l'unanimité.

5. Adoption des comptes communaux 2025 : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le Rapport du Conseil municipal contient les chiffres avant la révision.

Le compte global se solde par un excédent de charges de CHF 516'351.94. L'excédent de charges budgété était de CHF 1'016'840.00, de sorte que l'amélioration par rapport au budget 2025 est de CHF 500'488.06.

Le compte général, quant à lui, termine avec un excédent de charges de CHF 1'016'936.47. Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 763'665.00,

En préambule, il convient de préciser qu'à la suite du changement du responsable de l'administration des finances ainsi que de l'organe de révision, plusieurs ajustements et corrections ont été apportés lors de la clôture du présent exercice. Ces adaptations résultent essentiellement d'une harmonisation des pratiques et d'un renforcement du niveau de documentation requis, et ne mettent aucunement en cause le travail effectué précédemment.

Ces différents ajustements rendent la lecture des comptes 2025 parfois complexes, car il est difficile de comparer ces résultats avec ceux des années précédentes.

Les transitoires qui n'étaient pas formellement documentés ni dûment justifiés ont été supprimés, comme l'exige le droit cantonal. Cette seule correction améliore le résultat de l'exercice d'environ CHF 530'000.00.

Par ailleurs, la dissolution de la provision de CHF 1'250'000.00 relative à la péréquation financière contribue également à l'amélioration du résultat. Ainsi, l'excédent de charges s'élève en réalité à près de CHF 2'100'000.00.

Un transitoire d'un montant de CHF 1'300'000.00, constitué depuis 2017 dans le cadre du décompte des œuvres sociales, avait été prévu en cas d'une éventuelle demande de remboursement du canton, bien qu'aucune base légale ne l'exige. Cette situation a été clarifiée au niveau cantonal. Afin de régulariser la situation et d'éviter une augmentation des revenus qui ne reflète pas la situation réelle, le Conseil municipal a décidé d'attribuer ce montant au fonds de développement afin de corriger cette situation.

Bien que le résultat présenté puisse être considéré comme satisfaisant au regard du budget, il convient toutefois de le replacer dans son contexte. Durant les cinq premiers mois de l'exercice, aucune dépense ni aucun investissement n'ont pu être engagés en raison de l'absence de budget. Cette cure d'austérité forcée aura permis des économies, au prix toutefois d'efforts au sein de l'organisation et du fonctionnement de la Municipalité.

En ce qui concerne l'impôt sur le bénéfice des personnes morales, un montant de CHF 992'907.80 figure dans les comptes 2025, soit une diminution par rapport au budget (CHF 3'325'000.00) de CHF 2'332'092.20. Si toutes les corrections ci-dessus n'avaient pas dû être adoptées, le résultat s'en serait trouvé nettement péjoré étant donné les mauvaises rentrées fiscales des personnes morales. Au sujet des personnes physiques, les rentrées sont en baisse à près de CHF 8'200'000.00, soit une diminution de l'ordre de CHF 460'000.00. Cet élément n'a pas arrangé les choses au moment de boucler les comptes.

Etant donné le résultat, le Conseil municipal a décidé de ne rien prélever sur le financement spécial (FS) relatif à l'impôt sur les personnes morales. Ce FS est ainsi toujours doté de CHF 4'000'000.00 et permettra d'atténuer les années à venir.

Les investissements nets ont ainsi plafonné à CHF 3'775'111.06 en 2025 en comprenant des corrections rétroactives de certains investissements.

Plus que jamais, la question de l'augmentation de la quotité d'impôts est d'actualité. Les chiffres qui ressortent des comptes 2025 ne doivent pas nous faire perdre de vue que face à un déficit structurel de l'ordre de trois millions de francs, les mesures d'économies engagées par le Conseil municipal suite à l'audit organisationnel et financier réalisé par Compas Management Services ne suffiront pas à rétablir la situation. Si l'on veut pérenniser nos infrastructures, les services offerts à la population ou encore notre dynamisme, en bref tout ce qui fait le cœur et l'âme de notre cité, il convient d'augmenter la quotité.

L'augmentation de la quotité ne sera possible que grâce à la conjonction de plusieurs facteurs : communication transparente (selon le plan de communication et avec une aide externe pour la rédaction des communiqués et la préparation des conférences de presse), union des partis politiques, présentation des efforts réalisés par la Municipalité et ses employés (gel des salaires, réduction des dépenses, refonte des investissements pour endiguer l'endettement), etc. Chaque personne gravitant autour de la Municipalité, soit les autorités, les employés, les commissaires, les sociétés subventionnées, etc. sont autant d'ambassadeurs de cette hausse de la quotité. Ce n'est qu'ensemble et unis que nous arriverons à convaincre la population que la classe politique a fait sa part du travail et que l'augmentation de quotité constitue l'autre partie du travail, afin de conserver ce qui fait l'attrait de Saint-Imier, plus grande commune du Grand Chasseral.

Les comptes 2025 qui vous sont soumis tiennent compte des remarques de notre nouvel organe de vérification des comptes. Les comptes ont été modifiés en fonction des remarques et l'organe de vérification des comptes recommande d'approuver les comptes 2025.

Les modifications requises par l'organe de vérifications des comptes. Le préavis de la Commission des finances sera donné en séance étant donné les délais suite aux corrections. De plus, le Rapport qui accompagne les comptes vous sera remis dans les meilleurs délais, celui-ci ayant dû être revu suite aux corrections de notre organe de vérification des comptes. Le Conseil municipal regrette ce retard, en prend l'entière responsabilité et vous remercie d'avance pour votre compréhension. Pour information, la Commission des finances avait préavisé favorablement et à l'unanimité les comptes 2025 avant que ceux-ci soient vérifiés.

Le Conseil municipal vous propose d'accepter les crédits supplémentaires de CHF 3'043'710.12 ainsi que les comptes 2025 présentant un déficit du compte général de CHF 1'016'936.47 et un déficit du compte global de CHF 516'351.94.

Ouverture de la discussion :

M. Sébastien Ehl, président : "Je propose de procéder comme pour le point que nous venons de traiter. En cas de questionnement particulier, merci d'indiquer le numéro de la page des Comptes communaux 2025. J'ouvre la discussion."

Mme Elisabeth Beck, PS : "L'établissement des comptes communaux 2025 a représenté un travail conséquent avec la retraite de M. Mario Castiglioni, ancien administrateur des finances, et son remplacement par Mme Carole Juillerat, administratrice des finances, et la nomination d'un nouvel organe de révision. Cela a entraîné de nombreuses modifications et adaptations au niveau comptable. D'entrée, la fraction socialiste tient à remercier tout particulièrement Carole Juillerat qui a fait un excellent travail. De plus, sa disponibilité est aussi remarquable que celle de son prédécesseur et nous lui en sommes très reconnaissants. A la lecture de ces comptes, il est constaté que beaucoup de provisions et de transitoires ont dû être dissous. Cela a eu pour conséquence que de nombreux comptes de charges sont apparus avec un produit. La provision pour la péréquation financière n'étant plus autorisée a dû être dissoute également. De nombreuses ventilations ont aussi été revues. Le résultat du compte global, en considérant le résultat des financements spéciaux, présente un excédent de charges de CHF 516'351.94 alors que le résultat du compte général montre un excédent de charges de CHF 1'016'936.47, ce qui est plus représentatif de la situation financière. Le compte global est

moins déficitaire car les cinq financements spéciaux de l'alimentation en eau, du traitement des eaux usées, des déchets, du gaz et du chauffage à distance présentent un bénéfice contre un seul qui affiche une perte, celui de l'électricité. Pour le compte général, le déficit est élevé. Il y a eu d'importantes différences entre les chiffres figurant au budget et ceux ressortant des comptes. La fraction socialiste vous cite quelques postes significatifs au niveau des différences. Pour celles qui sont positives, on peut relever, outre les transitoires, les provisions et la péréquation financière, celles des impôts à la source et sur les gains immobiliers ainsi que sur le compte du traitement des enseignants primaires pour une somme de CHF 3'280'000.00. Au chapitre des différences négatives, sont concernés les postes des impôts sur les personnes physiques avec CHF 460'000.00 et sur les impôts des personnes morales de CHF 2'330'00.00, ce qui est particulièrement inquiétant. Il y a aussi la réduction des disparités entre les communes et des charges financières qui totalisent ensemble une différence négative de près de CHF 500'000.00. Pour terminer son commentaire sur les comptes 2025, la fraction socialiste se permet de relever que, comme lors des années précédentes, à l'exception des Services techniques, seule une faible part des investissements prévus a été effectuée. La fraction socialiste accepte à l'unanimité les comptes 2025 tels que présentés."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Au nom du PLR Saint-Imier et environs, je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement notre responsable des finances, Mme Carole Juillerat, administratrice des finances, pour l'élaboration de ces comptes ainsi que pour leur présentation claire et soignée. Je souhaite également souligner l'excellent outil de recherche qui accompagne désormais les documents. C'est un véritable gain de temps. Et je dois avouer que, pour quelqu'un comme moi qui n'est pas comptable, parcourir les comptes est devenu presque, je dis bien presque, un plaisir. Il ne faut toutefois pas exagérer, en soi cela reste de la comptabilité. Nous avons déjà pu le lire, le résultat n'est pas si mauvais et nous connaissons les éléments qui expliquent cette amélioration. Nous pouvons naturellement nous en réjouir. Mais, car il y a un mais, cela ne doit pas nous faire oublier que la situation financière demeure l'une des préoccupations majeures de notre commune et qu'une gestion rigoureuse reste plus que jamais nécessaire. Je ne vais pas revenir sur les chiffres, qui ont déjà été largement commentés. Je vais donc aller directement à l'essentiel. Après examen des comptes et au vu des explications fournies, notre fraction à l'unanimité accepte les comptes 2025."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt des comptes 2025. Avec le changement de responsable des finances et de l'organe de révision, la lecture des comptes a cette année été complexifiée par la dissolution de provisions, de transitoires. Pour cette raison il est périlleux de faire une comparaison avec les exercices précédents. A la lecture des comptes, nous sommes surpris entre autres de l'augmentation de coûts inhérent aux salaires :

- Provisions pour les heures supplémentaires d'un total de CHF 480'510.- (divers comptes).

Et par rapport au budget :

- Jetons de présence du Conseil de ville + CHF 5'420.-, (compte 0110.3000.02).
- Indemnités du Conseil municipal + CHF 10'866.- (compte 0120.3000.01).
- Recrutement de personnel + CHF 5'555.35 (compte 0220.3091.01).
- Honoraires en conseil juridique CHF 50'356.- de dépense pour un budget de CHF 15'000.-. (compte 0220.3132.03).

Comment s'expliquent ces augmentations ou ces provisions dans une période d'économie ? Si les comptes ne semblent pas catastrophiques, il faut se souvenir que les premiers mois de l'année ont été marqués par une limitation drastique des dépenses non obligatoires. Notre commune n'est donc pas viable dans la situation actuelle et cela fait plusieurs années que la fraction ARC tire la sonnette d'alarme. A l'heure du bilan, il est important de relever que les recettes fiscales de notre commune se chiffraient à CHF 16'851'520.- en 2016 et qu'elles

n'atteignent que CHF 12'784'000.- en 2025, soit CHF 4'067'520.- de moins en 10 ans. Dans le même temps, l'indice à la consommation augmentait de 7.5 %. L'endettement a augmenté de manière exponentielle, 15 millions en 3 ans. La commune a investi CHF 3'775'111.- alors que le budget en prévoyait CHF 8'600'000.-, sage décision quand il n'y a pas d'argent, mais les investissements non consentis devront bien se faire un jour ou l'autre. Comme l'énorme manque à gagner provient principalement des personnes morales donc de l'industrie et de l'artisanat, la commune n'aura que peu d'influence sur ce secteur, excepté si elle utilise les fonds de Crescentia pour promouvoir l'industrie dans notre Ville. Elle devra soigner les acteurs des différentes entreprises, non pas en leur faisant des cadeaux mais en leur simplifiant l'existence et le fonctionnement. Aujourd'hui, la fraction ARC remercie M. Mario Castiglioni, ancien administrateur des finances, et Mme Carole Juillerat, administratrice des finances, pour la bonne tenue des comptes. Elle les accepte mais demande au Conseil municipal de prendre ses responsabilités en mettant tout en œuvre pour informer la population de manière compréhensible sur la situation financière de la commune et ses enjeux futurs. Elle doit aussi prendre des décisions rassembleuses et non conflictuelles, permettant ainsi à la majorité de la population d'adhérer à une augmentation de la quotité. Pour rappel, en 2001, la quotité était de 2.60. Par chance nous n'arriverons pas à cette extrême, mais il est toujours bon de se souvenir que l'on n'a rien sans rien et que les réserves faites les belles années lors des législatures précédentes s'amenuisent. L'an passé le Conseil municipal a pris la décision de ne pas augmenter la quotité d'impôt, c'est un luxe que la commune ne pouvait se permettre. Comme le souhaite le parti Alternative régionale et communale depuis 2024, nous sommes devant le choix de vivre agréablement à Saint-Imier où de laisser notre commune aller à vau-l'eau. Ce n'est pas qu'une histoire de comptabilité, c'est aussi une histoire de respect de la population, des associations, des citoyens imériens, une histoire de dialogue, d'écoute. Et si ce soir, cette réflexion nous importe, c'est parce qu'il faudra établir un budget, budget qui s'inquiétera du bien-être de chacun, du plaisir de vivre dans une commune où l'on ne parle pas que de déficit et problèmes financiers."

M. Sébastien Ehl, président : "Mme Carole Juillerat, administratrice des finances, souhaitez-vous apporter un complément d'information ?"

Mme Carole Juillerat, administratrice des finances : "Je peux répondre à quelques questionnements de Mme Martine Bourquin, ARC. Les provisions pour heures supplémentaires n'ont pas augmenté mais diminué. Elles sont dorénavant comptabilisées dans un autre compte, ce qui peut amener cette mauvaise interprétation. Concernant les frais en conseils juridiques, il y avait également des transitoires de compte à compte qui étaient faits, ce qui n'est plus le cas cette année et cela se retranscrit sous cette forme."

Mme Martine Bourquin, ARC : "Je n'ai pas très bien compris la réponse concernant les honoraires en consultations juridiques."

Mme Carole Juillerat, administratrice des finances : "Avant les transitoires étaient passés d'un compte à l'autre, pour autant qu'il y ait encore de l'argent, pour arriver à ce qui était budgétisé."

M. Sébastien Ehl, président : "Merci. Mme Martine Bourquin, ARC, c'est en ordre maintenant ?"

Mme Martine Bourquin, ARC : "Très bien, merci."

M. Sébastien Ehl, président : "Merci."

M. Sébastien Ehl, président : "Nous avons une demande de l'organe de révision des Comptes. C'est d'intégrer le tableau du chapitre 8 du Rapport des comptes 2025 à la présente décision afin d'avoir tous les éléments en un coup d'œil :

8 PROPOSITION DE L'EXÉCUTIF

APPROBATION:

Le conseil communal arrête les comptes annuels au sens de l'article 71 OCo (RSB 170.111) pour l'exercice 2025

COMPTE DE RÉSULTATS	Charges du compte global	51 298 381,43	CHF
	Revenus du compte global	50 782 029,49	CHF
	Excédent de charges / de revenus	-516 351,94	CHF
dont			
	Charges du compte général	34 849 931,86	CHF
	Revenus du compte général	33 832 995,39	CHF
	Excédent de charges / de revenus	-1 016 936,47	CHF
	Charges Alimentation en eau	1 775 618,28	CHF
	Revenus Alimentation en eau	1 921 682,41	CHF
	Excédent de charges / de revenus	146 064,13	CHF
	Charges Traitement eaux usées	1 414 676,92	CHF
	Revenus Traitement eaux usées	1 602 706,27	CHF
	Excédent de charges / de revenus	188 029,35	CHF
	Charges Gestion des déchets	680 201,57	CHF
	Revenus Gestion des déchets	810 713,10	CHF
	Excédent de charges / de revenus	130 511,53	CHF
	Charges Electricité	8 958 625,52	CHF
	Revenus Electricité	8 685 533,46	CHF
	Excédent de charges / de revenus	-273 092,06	CHF
	Charges Gaz	3 346 150,49	CHF
	Revenus Gaz	3 617 227,43	CHF
	Excédent de charges / de revenus	271 076,94	CHF
	Charges Chauffage à distance	273 176,79	CHF
	Revenus Chauffage à distance	311 171,43	CHF
	Excédent de charges / de revenus	37 994,64	CHF
COMPTE DES INVESTISSEMENTS	Dépenses	412 009,00	CHF
	Recettes	4 187 120,06	CHF
	Investissements nets	-3 775 111,06	CHF

Au vote, les Comptes 2025 avec un excédent de charges du compte global de CHF 1'016'936.47 et un excédent de charges du compte général de CHF 516'351.94 sont acceptés à l'unanimité.

6. Modification du règlement sur les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité : décision

Rapport du Conseil municipal :

Depuis 2008, la Municipalité perçoit certaines taxes sur la consommation électrique. Ces taxes reposent sur une base légale communale, à savoir le Règlement sur les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité.

Récemment, la jurisprudence a évolué dans ce domaine. La Municipalité a été interpellée à ce sujet par la fraction PLR au sujet de la légalité de la perception de ces taxes, en lien notamment avec des articles parus dans la presse au sujet de Energie Service Bienne (ESB). Dès lors, le Service de l'Équipement a requis un avis de droit afin de déterminer s'il fallait modifier notre base légale et, par voie de conséquence, notre pratique. Il ressort de cet avis un conseil : simplifier notre réglementation et de diminuer le nombre de taxes PCP prélevées.

La proposition de modification du Règlement précité s'inscrit dans ce contexte et vise à simplifier notre réglementation tout en la mettant à jour avec les récentes décisions judiciaires.

Dès lors, le Service de l'Équipement propose de procéder comme suit. Afin de simplifier la situation, il est proposé de renoncer aux taxes Efficacité énergétique (0.2 ct/ kWh) et Manifestation (0.12 ct/ kWh) et de reporter partiellement les montants prélevés sur la taxe Usage du Sol qui passerait de 0.7 ct/ kWh à 1 ct/ kWh.

Cette manière de faire permet de maintenir les revenus communaux et de baisser légèrement les prélèvements (-0.02 ct/ kWh).

Le Conseil municipal, sur préavis unanimes de la Commission de l'équipement, et la Commission des finances, vous propose d'accepter la modification du règlement sur les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité.

Ouverture de la discussion :

M. Sébastien Ehl, président : "Je propose de ne pas passer en revue le règlement article par article, mais simplement si vous souhaitez un amendement, de bien préciser l'article et de présenter votre proposition. Si aucun amendement n'est demandé, le règlement sera soumis au vote comme présenté."

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "L'interpellation faite par notre fraction avait pour objectif de clarifier et de sécuriser le système des taxes liées à la distribution de l'électricité. Nous prenons acte avec satisfaction du traitement de ce dossier, de l'écoute dont il a fait l'objet et des adaptations proposées, qui répondent aux préoccupations soulevées. Nous soutenons la simplification de la réglementation tout en garantissant le maintien des moyens nécessaires au financement des mesures en faveur de l'efficacité énergétique. En conséquence, notre fraction accepte la modification du règlement sur les taxes et redevances communales liées à la distribution de l'électricité (point 6) ainsi que la modification du règlement relatif au fonds communal (FS) pour l'utilisation rationnelle de l'électricité (point 7)."

M. Loan Tultak, ARC : "La fraction ARC soutient cette modification du règlement. Celle-ci répond à l'évolution de la jurisprudence et permet de sécuriser la base légale des taxes communales liées à la distribution d'électricité. Nous saluons également la simplification proposée, qui réduit le nombre de taxes tout en maintenant les revenus communaux et en entraînant une légère baisse des prélèvements pour les consommateurs. Pour ces raisons, la fraction ARC accepte cette modification du règlement et vous invite à en faire de même."

M. Joao Doutaz, PS : "La fraction socialiste traite les points 6 et 7 en un tenant. La jurisprudence ayant évolué, le règlement en vigueur doit être adapté. Le nombre de taxes prélevées appelées Prestations aux Collectivités Publiques, PCP, a été réévalué par le Service de l'équipement. Dans les propositions de modifications, le maintien des revenus communaux est assuré avec une très légère baisse de 0,02. ct par kWh. Dans le but de simplifier le règlement, la taxe "Usage au sol" pour le réseau électrique augmente de 0,3 ct par kWh et celles nommées "Efficacité énergétique" et "Manifestation" sont supprimées. La lecture pour les consommateurs en sera facilitée. En cas d'acceptation, il y a, dans un deuxième temps, la nécessité de modifier le règlement relatif au fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. La fraction du PS imérien, tout comme les commissions de l'équipement et des finances, accepte ces deux propositions de modification des règlements des pts 6 et 7 présentées et remercie le Service en charge de ces objets pour son travail."

Au vote, la modification du règlement sur les taxes et redevances communales liées à la distribution d'électricité est acceptée à l'unanimité.

7. Modification du règlement relatif au fonds communal (FS) pour l'utilisation rationnelle de l'électricité : décision

Rapport du Conseil municipal :

En cas d'acceptation par votre Autorité du point 6, il convient de modifier également le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. En effet, les revenus destinés au financement des soutiens communaux aux mesures permettant à améliorer l'efficacité énergétique sont attribués à un financement spécial dont l'usage est décrit dans un règlement ad hoc.

Dès lors, en cas de modification des taxes PCP, il convient de modifier également le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour l'utilisation rationnelle de l'électricité.

La proposition du Service de l'Équipement tient compte de la modification sous point 6 et propose d'ajuster le Règlement relatif au fonds communal (FS) pour l'utilisation rationnelle de l'électricité.

Le Conseil municipal, sur préavis unanimes de la Commission de l'équipement, et la Commission des finances, vous propose d'accepter la modification du Règlement relatif au fonds communal (FS) pour l'utilisation rationnelle de l'électricité.

Ouverture de la discussion :

M. Sébastien Ehl, président : "Je vous propose de procéder de la même manière que pour le point que nous venons de voter."

M. Loan Tultak, ARC : "La fraction ARC soutient également cette modification du règlement relatif au fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité. Cette adaptation est une conséquence logique de la modification des taxes communales proposée au point précédent. Elle garantit la cohérence de notre cadre réglementaire et permet d'assurer la continuité du financement des mesures en faveur de l'efficacité énergétique. Pour ces raisons, la fraction ARC accepte cette modification du règlement."

Au vote, la modification du règlement relatif au fonds communal (FS) pour l'utilisation rationnelle de l'électricité est acceptée à l'unanimité.

8. Crédit d'engagement de CHF 900'000.00, figurant au plan financier, concernant l'extension du réseau de collecte des eaux usées à Mont-Soleil – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Pour faire suite aux nombreuses interventions durant les précédentes législatures et conformément au plan financier, le présent crédit d'engagement vous est soumis afin d'étendre le réseau de collecte des eaux usées à Mont-Soleil, dans le secteur Nord-Ouest.

Le but est de poursuivre l'assainissement de la zone qui est située dans la zone d'alimentation des sources de Cormoret. Ce crédit, s'il est accepté, sera réalisé par étapes sur une durée de 3 à 5 ans. Il y a lieu de relever qu'un montant de près de CHF 212'000.00 constituera la participation des riverains qui seront raccordés à l'épuration. Conformément au droit en vigueur, ce revenu ne peut pas être déduit du montant du crédit et c'est bien le montant brut qui doit être accepté par l'autorité compétente.

Cette extension s'inscrit dans une volonté du Conseil municipal d'investir également sur les montagnes de notre localité. De plus, cela permet d'assurer une égalité entre les habitants de

Mont-Soleil, dans la mesure où tout le monde n'est pas raccordé au réseau de collecte des eaux usées.

Le Conseil municipal, sur préavis positif de la Commission de l'Équipement par 5 voix pour et 1 voix contre, et sur préavis unanimement positif de la Commission des finances, vous recommande d'accepter le crédit d'engagement de CHF 900'000.00, figurant au plan financier, concernant l'extension du réseau de collecte des eaux usées à Mont-Soleil, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Sébastien Ehl, président : "Je vous donne la parole."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Je vous informe que je suis partie prenante dans ce projet (*Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier : Obligation de signaler ses intérêts au Conseil de ville : art. 12*). Par contre, je pourrais voter."

M. Sébastien Ehl, président : "Je vous remercie pour cette précision."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Le point dont on parle ce soir est un élément important pour le développement et l'amélioration des zones de montagnes qui tient à cœur à la commune de Saint-Imier. En effet Mont-Soleil est une zone non seulement riche pour son tourisme mais ne recense pas moins de 160 résidents selon le rapport de gestion. Le crédit demandé servira à poursuivre l'extension du réseau de collecte des eaux usées dans le secteur Nord-Ouest de Mont-Soleil. Le but de ce projet est non seulement de permettre un développement moderne des infrastructures de cette zone excentrée mais surtout d'en faire bénéficier ses résidents. L'assainissement des eaux est une préoccupation majeure, sachant qu'à Mont-Soleil, il y a de nombreuses sources qui alimentent en eau potable les réservoirs de Cormoret. Dans un souci d'égalité de traitement par rapport à la zone urbaine et dans un souci de conservation d'une ressource aussi précieuse que l'eau potable, ce projet s'intègre parfaitement dans une vision de durabilité. Il est à noter toutefois qu'une part du montant, soit CHF 212'000.- sera à la charge des riverains. Mais cet investissement, comme tous les investissements, portera un bénéfice sur le long terme, garantissant la gestion des eaux usées. Ce ne sont pas moins de 13 habitations, équipées actuellement de fosses septiques qui seront raccordées et vont pouvoir en bénéficier. Cette gestion des fosses septiques, qui se voulait adaptée au lieu à l'époque des premières constructions est complexe et également coûteuse pour les riverains afin de garantir leur étanchéité. Ainsi cette nouvelle infrastructure, amènera une facilité pour la gestion des eaux usées pour les riverains mais surtout une sécurité pour les eaux alimentant le Vallon. Etant donné que la gestion des eaux se veut autofinancée, il pourrait en résulter un risque d'augmentation de la taxe des eaux usées prélevée aux contribuables imériens, toutefois l'investissement apportera bien plus de bénéfices sur le long terme. Ainsi la fraction socialiste suit les préavis positifs des commissions de l'équipement et des finances et du Conseil municipal. Elle accepte ce crédit de CHF 900'000.00.- figurant au plan financier en encourageant à l'emprunt si nécessaire."

M. Erwan Egloff, ARC : "La fraction ARC est persuadée que le crédit d'engagement de CHF 900'000.- concernant l'extension du réseau de collecte des eaux usées à Mont-Soleil est primordial pour assurer non seulement l'équité aux imériens de Mont-Soleil, mais également une sécurité écologique profitable à tous. Elle approuve ce crédit et son financement par l'emprunt."

M. Dominique Moszczanski, PLR : "L'extension du réseau de collecte des eaux usées prévue dans le secteur Nord-Ouest de Mont-Soleil s'inscrit dans la poursuite de l'assainissement de cette zone et permettra d'améliorer les infrastructures publiques au service des habitants concernés. L'investissement de CHF 900'000.-, prévu au plan financier, traduit la volonté du Conseil municipal de poursuivre les investissements nécessaires sur les montagnes de notre

commune. Il permettra de garantir à l'ensemble des habitants de Mont-Soleil une égalité de traitement en matière de raccordement au réseau de collecte des eaux usées et contribuera à la protection durable de notre environnement. La fraction PLR Saint-Imier et environs considère que ce projet répond à un besoin réel et s'inscrit dans une démarche responsable pour l'avenir de notre commune. C'est pourquoi la fraction PLR Saint-Imier et environs accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 900'000.-."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 900'000.00, figurant au plan financier, concernant l'extension du réseau de collecte des eaux usées à Mont-Soleil, en recourant si nécessaire à l'emprunt, est accepté à l'unanimité.

9. Crédit d'engagement de CHF 300'000.00, partiellement prévu au plan financier, pour l'aménagement d'une liaison piétons sécurisée entre la gare et le jardin public (square Clarisse Francillon) – Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le carrefour sis à l'angle des rues de Châtillon et du Vallon est dangereux, en particulier pour les piétons. Depuis la construction de l'Hôtel sur le site de l'ancien jardin public, une possibilité de corriger cet état de fait s'entrevoit. En effet, dans le cadre des ateliers menés en prévision de la construction de l'Hôtel, l'idée de réaliser une liaison piétonne entre la gare (prolongement de la voie 1) et le jardin de l'Hôtel s'est faite jour.

Chaque jour, de nombreux piétons, notamment les étudiants du ceff santé-social se rendant à la rue de la Clef, traversent ce carrefour. Si un passage pour piéton a pu être maintenu pendant une phase de test avec le canton grâce à l'intervention du Département Urbanisme et mobilité et de la Mairie, il n'est pas garanti que ce passage puisse être maintenu à terme, étant donné sa proximité avec la sortie du parking de l'Hôtel. Les autorités vont évidemment tout faire pour que ce passage reste marqué. Toutefois, dans un souci d'amélioration de la situation, le projet d'aménagement de cette liaison piétonne est soumis à l'approbation de votre Autorité.

Ce projet s'inscrit dans le programme de législature de l'Exécutif qui souhaite améliorer les liaisons piétonnes, tout en augmentant les espaces verts au centre de la localité. La durabilité n'est pas oubliée non plus, avec une lutte contre les îlots de chaleur et des espaces plus accueillants pour la population. Ce projet remplit ces critères et est partiellement prévu au plan financier. Il s'inscrit également dans l'esprit de collaboration entre la Municipalité et les promoteurs de l'Hôtel.

De plus, cette liaison piétonne permettra de mettre en avant une figure féminine de notre Cité. En effet, il est prévu de baptiser le square dans le jardin de l'Hôtel du nom de Clarisse Francillon. Mémoires d'ici a réalisé une notice biographique qui servira de base à la plaque qui sera apposée à cet endroit. On peut y lire :

Clarisse Francillon (1899-1976) naît à Saint-Imier où elle passe son enfance. Après un déménagement de sa famille dans le Midi de la France, elle habite la majeure partie de sa vie à Paris. Écrivaine, elle publie plus d'une vingtaine d'ouvrages, principalement des romans et des nouvelles, dont plusieurs aux Éditions Gallimard. Dans ses récits, elle dévoile des personnages divisés entre leurs aspirations à la liberté et leur conditionnement social. Elle revendique pour la femme un élan d'émancipation et de force créatrice. Elle traduit les œuvres de Malcolm Lowry, dont Au-dessous du volcan. Elle est la petite-fille d'Ernest Francillon, fondateur de la manufacture.

Lors de l'étude du dossier, la Commission des finances a relevé que le revêtement de sol proposé pouvait être remplacé par une option moins onéreuse.

Sur préavis unanime de la Commission urbanisme et mobilité, et sur préavis positif par 5 voix pour et 1 abstention, le Conseil municipal recommande d'approuver la demande de crédit et de recourir si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Sébastien Ehl, président : "Je donne la parole à M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité."

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Avant les débats sur le point 9 de l'ordre du jour, permettez-moi d'apporter quelques commentaires ou précisions qui pourraient vous être utiles avant de prendre position. Les retours que j'ai eus, ou que nous avons eus, suite à vos différentes séances de fraction, ont permis à notre chef de service d'apporter quelques réponses. Je sens une réticence sur l'aspect financier du projet qui vous est présenté. Je tiens à préciser que comme vous avez pu le lire dans la presse, celui-ci est inscrit dans le Programme de législature et au Plan financier d'investissements. Je conçois aisément que le crédit de CHF 300'000.- peut paraître élevé, et je peux partager votre avis. Néanmoins, il est à relever que celui-ci est basé sur une Convention signée entre les CFF et la Municipalité de Saint-Imier, qui précise que CFF s'engage à construire divers éléments pour la somme de CHF 97'000.-, selon le document que vos chefs de fraction ont reçu. Ce qui donne une charge prévisible arrondie de CHF 200'000.- pour la Municipalité. Ce document relève encore les économies potentielles sur divers points. A savoir : un enrobé moins coûteux, de la végétation et du mobilier urbain moins coûteux, une incertitude sur la dépollution que l'on pourrait imaginer sans creusage mise à part le ballaste, des honoraires déjà versés. Soit un total d'économie possible avoisinant les CHF 60'000.- arrondis. Quoi qu'il en soit, l'Exécutif s'engage à rendre un objet qui va embellir la zone Est de la gare, et surtout accroître la sécurité des piétons et autres usagers des CFF à un coût moins élevé que laisse apparaître le crédit d'engagement. L'embellissement, la sécurité, la végétalisation, sont des vœux de notre population, comme l'a relevé tout à l'heure ma collègue Mme Gisèle Tharin, cheffe du Département économie et tourisme. C'est un vœu de votre autorité, et celui des commissions concernées, et du Conseil Municipal. Merci de votre attention et de votre confiance."

M. Arthur Wileczelek, ARC : "La fraction ARC tient à exprimer son soutien au projet d'aménagement d'une liaison piétonne sécurisée entre la gare et le futur square Clarisse Francillon. Ce carrefour est aujourd'hui une source d'inquiétude légitime pour les piétons, en particulier pour les nombreux étudiants du ceff SANTE-SOCIAL qui le traversent chaque jour. Sécuriser ce secteur ne veut pas dire compliquer les trajets : c'est pourquoi nous tenons absolument à ce que le passage piétons actuel au carrefour soit conservé. Au-delà de la sécurité, en verdissant notre environnement, nous offrons à chacun un cadre de vie plus agréable, plus humain et plus convivial. Ce crédit d'engagement est un investissement indispensable pour le bien-être et l'avenir de notre commune."

M. Sébastien Ehl, président : "Je vous remercie pour votre prise de parole. Afin que nous soyons bien au clair, êtes-vous en train de proposer une modification du montant du crédit demandé ?"

M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité : "Pas du tout."

M. Sébastien Ehl, président : "Très bien. Vous avez donc toutes et tous compris, il n'y a pas de modification du montant du crédit demandé."

Mme Mélanie Lambert, PS : "La fraction socialiste soutiendra la libération de ce crédit pour l'aménagement d'une liaison piétonne sécurisée entre la gare et le futur square Clarisse"

Francillon. Nous saluons avant tout la volonté de créer un cheminement plus sûr pour les piétons, en particulier pour les usagers les plus vulnérables de l'espace public. Le constat concernant la dangerosité du carrefour Châtillon-Vallon est partagé depuis longtemps, et nous estimons qu'il est important d'investir dans des aménagements qui améliorent concrètement la sécurité et la qualité des déplacements au sein de notre Ville, particulièrement depuis la gare. Nous voyons également ce projet comme un investissement durable. Favoriser les déplacements à pied, créer des espaces publics agréables et renforcer les liens entre les différentes interfaces de mobilité correspondent aux objectifs d'une ville tournée vers l'avenir. La perspective d'une liaison qui pourrait, à terme, se prolonger jusqu'à la Place du Marché et au Funiculaire est également intéressante, particulièrement pour le tourisme régional. Toutefois, nous souhaitons relever un point qui nous laisse encore quelque peu insatisfaits : la question du financement. Malgré les explications fournies dans le message du Département, la présentation du crédit reste, à nos yeux, encore trop peu précise. Le montant global de CHF 300'000.- est annoncé, mais la répartition des différents postes, les éventuelles participations externes telles que des subventions (par exemple de Jura bernois Tourisme) restent difficiles à appréhender clairement. Nous comprenons les incertitudes liées à un projet en lien avec des terrains CFF et les éventuels imprévus techniques, notamment concernant la pollution des sols. Néanmoins, nous estimons qu'une meilleure visibilité financière aurait permis au Conseil de ville de se prononcer avec davantage de sérénité. Cela étant dit, ces réserves sur la clarté financière ne remettent pas en question notre soutien au projet. Nous considérons que cet aménagement répond à un véritable besoin et représente une amélioration importante pour notre collectivité. La fraction socialiste acceptera donc ce crédit d'engagement de CHF 300'000.00, partiellement prévu au plan financier et de recourir si nécessaire à l'emprunt tout en souhaitant que les prochaines étapes du projet soient accompagnées d'une communication claire et transparente sur l'évolution des coûts."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Je demande une suspension de séance."

M. Sébastien Ehl, président : "Je suspends la séance quelques minutes."

...Suspension de séance. Il est 20 h 27...

...Reprise de séance. Il est 20 h 35...

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, nous allons reprendre la séance. Je donne la parole à Mme Delphine Boillat, PLR."

Mme Delphine Boillat, PLR : "Avant toute chose, la fraction PLR et environs tient à remercier M. Nicolas Vuilleumier, chef du Département urbanisme et mobilité, pour le temps consacré à répondre à nos questions et pour les informations complémentaires qui nous ont été transmises. Malgré ces explications, notre fraction n'est pas convaincue par le projet qui nous est présenté aujourd'hui. Qu'il soit bien clair que nous sommes pleinement conscients de la nécessité d'intervenir afin de supprimer ce passage piétons dangereux. Sur ce point, il n'y a aucune divergence. En revanche, nous estimons que le projet proposé n'est pas encore suffisamment abouti. Nous prenons notamment acte du fait que les CFF n'ont pas souhaité, ou pensé, à la réalisation d'un accès par escalier à l'Ouest du quai. Pourtant, il nous semble important que cette option soit expressément demandée et étudiée avec les CFF afin de garantir une vision globale et cohérente de l'aménagement. Compte tenu du coût conséquent de cet investissement, nous avons la responsabilité de nous assurer que toutes les options pertinentes aient été examinées et que le projet soit mûrement réfléchi avant son lancement. Au vu des informations complémentaires reçues encore ce jour, nous laissons à notre fraction la liberté de vote sur cet objet. Toutefois, quel que soit le résultat du vote, celui-ci ne saurait être interprété comme une validation définitive de l'ensemble des éléments du projet. Les remarques, interrogations et réserves que nous avons formulées ce soir devront être prises en considération et faire l'objet des approfondissements nécessaires avant le début des travaux. Nous nous permettrons par ailleurs de solliciter des compléments d'information si

nous devons constater que les travaux sont engagés sans modifications notables ou sans prise en compte des points soulevés lors des débats, malgré les engagements pris et le crédit voté ce soir."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste souhaite remercier M. Gérard Dessales, chef du Département urbanisme et mobilité, pour les précisions apportées aujourd'hui. Le tableau présenté est complet. Ce tableau comme il nous a été expliqué nous convient. Je souhaitais rappeler ceci, car nous l'avons reçu dernièrement, et avons pu demander des précisions que nous avons obtenues. Cela nous satisfait pleinement. Merci beaucoup."

Au vote le crédit d'engagement de CHF 300'000.00, partiellement prévu au plan financier, pour l'aménagement d'une liaison piétons sécurisée entre la gare et le jardin public (square Clarisse Francillon), en recourant si nécessaire à l'emprunt, est accepté par 22 voix pour, 2 voix contre. Il y a 1 abstention.

10. Rapport final de la Commission de gestion "Motion : Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25.01.2023 (PLR)" : Décision

Mme Sandra Moszczanski, PLR : "Tout d'abord, je souhaite apporter une petite correction concernant le rapport final de M. Patrick Grobéty, président de la Commission de gestion, au sujet de la personne ayant déposé cette motion le 25 janvier 2023. Il s'agissait de M. Marcel Gilomen, PLR, et non de M. Christian Tharin, PLR, qui présidait alors le Conseil de ville. Nous remercions la Commission de gestion d'avoir entrepris une démarche visant à moderniser le règlement de la commission permanente. Nous trouvons toutefois regrettable que les autres partis n'aient pas souhaité procéder à des adaptations, sachant que ce règlement date du 16 mars 2015. Par ailleurs, concernant le rapport final, nous aurions souhaité qu'il soit davantage détaillé. Nous le trouvons quelque peu, peu développé, même si nous comprenons toute la difficulté rencontrée par la commission dans le traitement d'un tel dossier. Nous constatons amèrement que les souhaits de notre motion n'ont pas été exaucés, soit le fait de donner un siège au Parlement des jeunes au sein de la Commission de la jeunesse, ainsi que d'évaluer la pertinence de disposer d'un cahier des charges plus complet par commission. En classant cette motion, notre fraction demande au Conseil municipal de bien vouloir faire le nécessaire afin de régler un imbroglio qui résulte de ce statu quo. Nous avons en effet décidé lors de notre séance du 24 octobre 2024 d'anticiper l'octroi de ce siège en modifiant le règlement du Parlement des jeunes avec l'ajout de l'al. 5, à l'art. 3. Nous remercions le Conseil municipal de bien vouloir nous faire part d'une proposition de modification de l'un ou l'autre règlement. La fraction PLR Saint-Imier et environs accepte néanmoins à l'unanimité le classement de cette motion."

M. Patrick Grobéty, PLR : "Après ce que Sandra Moszczanski, PLR, vient de dire, je prends la parole en tant que président de la Commission de gestion. Pour rappel, cette motion avait été déposée le 25 janvier 2023 par le PLR. Pour donner suite au mandat qui nous avait été confié concernant la révision du règlement des commissions permanentes, la Commission de gestion a entrepris différentes démarches afin d'évaluer les possibilités de modification et de modernisation de ce règlement. Dans ce cadre, nous avons rencontré les différentes commissions concernées et mené plusieurs échanges et audits afin de recueillir leurs avis et leurs propositions. Force est toutefois de constater qu'aucune volonté de changement ne ressort de ces discussions. Les commissions souhaitent, dans leur grande majorité, conserver le fonctionnement actuel. Par ailleurs, une séance réunissant les trois partis représentés au sein des autorités communales, au début de cette année 2026, a également montré qu'il n'existe aujourd'hui aucune majorité politique, ni réelle volonté, de revoir ce règlement. Dès lors, la Commission de gestion considère avoir mené à terme le travail qui lui avait été confié. En l'absence de volonté politique et institutionnelle de modifier le règlement des commissions permanentes, nous demandons donc au Conseil de ville de nous accorder décharge complète

sur ce dossier et de classer définitivement cette motion. En tant que président, ainsi qu'au nom de la Commission gestion, je demande un vote afin de classer cette dite motion."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction ARC, depuis 2023 et le dépôt de la motion PLR, pense que ce n'est pas le rôle la Commission de gestion de s'occuper de l'actualisation et de la modification des règlements des commissions permanentes. La fraction prend acte de la demande de la Commission de gestion de classer définitivement cette motion et l'accepte. La décharge est également acceptée en regrettant toutefois le travail et le temps perdu dans ce dossier."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Dans quelques jours, cela fera trois ans et demi que le PLR a déposé sa motion et ce soir on accouche d'une souris. Loin de nous l'idée de critiquer car la Commission de gestion a passé ces derniers mois à la vitesse supérieure. Etonnés du rapport remis ce soir ? Pas vraiment. Les commissaires étaient devant un mur et il était sage d'appuyer sur le frein avant de percuter. On apprend toujours des échecs et le temps est venu de revoir le cahier des charges de cette Commission de gestion. On a frôlé par moment la non-séparation des pouvoirs. La fraction socialiste accepte la proposition pour clore ce sujet et nous nous mettons à leur disposition pour faire un projet de nouveau cahier des charges. Il faut que les nouveaux élus, qui débiteront la nouvelle législature au 1^{er} janvier 2027, puissent disposer de règles du jeu plus claires. Merci aux commissaires pour leur travail, certes frustrant."

Au vote, le Rapport final de la Commission de gestion "Motion : Actualisation et modification du règlement des commissions permanentes" du 25.01.2023 (PLR)", en déchargeant la Commission de gestion du mandat, ainsi que le classement de la motion, est accepté à l'unanimité.

M. Sébastien Ehl, président : "Merci."

M. Sébastien Ehl, président : "Oui M. Marcel Gilomen, PLR ?"

M. Marcel Gilomen, PLR : "J'aimerais remercier la Commission de gestion pour les heures de travail passées sur cette motion. Je regrette tout de même un peu le vote de ce soir, même si j'y ai également participé. Comme tout va bien dans notre village, cela ne valait vraiment pas la peine de revoir le fonctionnement des commissions permanentes, et de changer des éléments dans le Règlement des commissions permanentes. Nous allons tellement vers le beau temps qui ne fallait surtout rien changer. Bravo, ne changeons rien, et vivement le printemps."

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, nous allons passer au point suivant de notre ordre du jour."

11. Nomination d'un membre au sein de la Commission de la santé, en remplacement de Mme Eda Gauchat, démissionnaire

M. Laurent Egloff, ARC, propose Mme Nathalie René.

Au vote, Mme Nathalie René est nommée à l'unanimité.

12. Motions, postulats et interpellations

12.1. Motions

12.2. Postulats

12.3. Interpellations

12.1. Motions

Néant.

12.2. Postulats

Néant.

12.3. Interpellations

M. Sébastien Ehl, président : "J'ai reçu sur le Bureau du Conseil de ville une interpellation de la fraction socialiste. Je donne la parole à Mme Elisabeth Beck, PS."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Interpellation intitulée : Programme contre la violence domestique, sexuelle et sexiste. Il y a peu, le douzième féminicide de l'année 2026 a été commis en Suisse. Ces homicides constituent la forme la plus extrême de violence sexiste et soulignent l'urgence de mettre en place des mesures efficaces de prévention et de sensibilisation. Depuis le 1^{er} mai 2026, l'aide aux victimes est accessible dans toute la Suisse via le numéro national 142. Cette ligne d'assistance gratuite offre 24 heures sur 24 aux victimes de violence et à leurs proches des conseils et un soutien accessible et confidentiel. Des personnes qualifiées renseignent sur les possibilités d'action et orientent, si nécessaire, vers les services spécialisés compétents. Selon les médias, cette offre est "très sollicitée". Parallèlement, l'Etat fédéral mène une campagne nationale contre la violence domestique, sexuelle et sexiste. Cette campagne vise à sensibiliser le public à diverses formes de violence, telles que le dénigrement, le contrôle, l'isolement ou l'abus de pouvoir ; elle encourage les personnes concernées et leur entourage à parler de la violence et attire l'attention sur les aides disponibles. Compte tenu du nombre toujours élevé de crimes, de violences domestiques et de féminicides dans toute la Suisse, la question se pose de savoir comment chaque commune s'attaque à ce problème et plus particulièrement Saint-Imier qui est désormais la plus peuplée du Jura bernois. La fraction socialiste adresse donc les questions suivantes :

1. Quelles mesures le Conseil municipal prend-il pour notre commune afin d'endiguer les actes de violence et la violence domestique, et de protéger les victimes, y compris les enfants ?
2. Que pense le Conseil municipal de la campagne nationale contre la violence domestique, sexuelle et sexiste ?
3. Quelles mesures ont été prises et sont actuellement mises en œuvre à Saint-Imier pour faire connaître la campagne nationale et le nouveau numéro d'aide aux victimes 142, ainsi que pour diffuser leurs messages ? Comment le Conseil communal utilise-t-il les offres du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) pour faire connaître la campagne ?
4. Comment le Conseil municipal s'assure-t-il que l'ensemble de la population, et en particulier les groupes de personnes vulnérables de notre commune, aient accès aux offres d'information et de soutien ?

5. Le Conseil municipal estime-t-il qu'il faille prendre d'autres mesures pour prévenir la violence sexiste et lutter contre les féminicides ? Si oui, lesquelles ?

La violence domestique, sexuelle et sexiste existe en Suisse et touche des personnes de tous âges et de toutes les couches sociales. Une prévention efficace commence là où apparaissent les déséquilibres de pouvoir, le contrôle et les comportements discriminatoires. Il est d'intérêt public de savoir comment ces instruments sont mis en œuvre et utilisés dans notre commune et si d'autres mesures sont nécessaires."

M. Etienne Geiser, chef du Département action sociale : "Je remercie la fraction socialiste de nous informer de l'actualité. Dans le cadre du Service social cela fait un petit moment que nous parlons de ce sujet, mais nous sommes tenus au secret de fonction de par l'APEA, et également de par les problématiques des dossiers AS. Je ne vous cache pas que nous avons aussi la chance d'avoir une travailleuse sociale en milieu scolaire, qui est alarmée et alertée dès qu'une procédure est ouverte. Nous avons aussi la travailleuse sociale hors murs qui fait aussi un travail de prévention. Le Service action sociale travaille donc sur ce sujet. Quelque chose vous sera présenté. J'invite les personnes qui souffrent à appeler ce numéro 142. Et puis aussi que nous nous sentions toutes et tous concernés par ce problème. La prévention passe aussi par le devoir civil. A nous aussi de protéger les plus faibles."

M. Sébastien Ehl, président : "Merci M. Etienne Geiser, chef du Département action sociale."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "M. le président, j'ai oublié d'amener sur le Bureau du Conseil de ville une interpellation que notre fraction souhaite faire. Est-ce que je peux la présenter maintenant ?"

M. Sébastien Ehl, président : "Est-ce que nous avons le choix."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Mais les interpellations ne doivent pas être déposées avant."

M. Sébastien Ehl, président : "Normalement c'est déposé avant le début du Conseil de ville, mais allez-y."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Interpellation : Bassin de natation : financement. Début juin, le Conseil du Jura bernois a annoncé par voie de presse un financement de CHF 624'600 francs pour la piscine de l'Orval à Bévillard. Projet soutenu par le Conseil-exécutif du canton de Berne. Ce soutien financier a permis de financer les travaux de rénovation de l'infrastructure par le biais du Fonds du sport du Jura bernois. Est-ce que pour le Bassin de natation intérieur de Saint-Imier, des démarches ont été entreprises dans ce sens-là ? Notre infrastructure est fermée car elle a un coût d'entretien et de fonctionnement chaque année, c'est vrai. Mais notre Bassin nécessite également une mise à niveau et une rénovation. Peut-être qu'en couvrant une partie des coûts de rénovation par des subventions, cela nous permettrait de prendre en charge les coûts de fonctionnement durant l'année, malgré notre situation financière difficile. Le CJB a soutenu la piscine de l'Orval car cela permettait, je cite "de maintenir une infrastructure essentielle pour la région. La piscine étant utilisée par les clubs, les écoles, les familles ainsi que de nombreuses habitantes et nombreux habitants de la région." Fin de citation. A une plus petite échelle, nous sommes dans le même cas de figure. D'avance, je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette idée."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Concernant le Bassin couvert, nous sommes en train d'étudier le dossier afin de savoir si l'on va le réouvrir ou pas. La prise de contact avec le CJB est envisageable."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Merci."

M. Sébastien Ehl, président : "Bien, passons au dernier point de notre ordre du jour."

13. Divers et imprévu

M. Sébastien Ehl, président : "Je donne la parole pour les Divers et imprévu."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Lors de la séance d'information publique sur les mesures d'économies du 24 septembre 2026, nos concitoyennes et concitoyens auront besoin d'entendre ou de réentendre à quelles conditions la hausse de la quotité d'impôts sera acceptable ? Merci d'avance pour la conférence de presse annoncée en amont au sujet de la stratégie qui sera mise en place. La prestation qui concerne la Piscine couverte pour les écoles et les personnes suivant des thérapies ou autre donnerait assurément une plus-value à l'acceptation de l'objet soumis au vote populaire du 29 novembre 2026."

M. Corentin Jeanneret, maire : "La stratégie financière, telle qu'elle sera présentée, doit encore être discutée au sein de la Commission des finances et du Conseil municipal. Ce soir, nous ne pouvons pas vous la développer. Il y a différents axes. Vous avez vu les investissements lors des comptes ce soir. Vous savez que chaque année, il est mis beaucoup dans les investissements, et tout ne peut pas être réalisé. C'est humain, on ne peut pas tout faire, même si on le souhaitait. La politique de la commune doit aussi être revue. Il va falloir fixer des priorités. Il faut discuter avec les départements. C'est un hasard, mais les départements qui se situent à ma droite ce soir : Equipement, Bâtiments et infrastructures sportives, Urbanisme et mobilité, sont ceux où il y a le plus d'investissements portés au Plan financier. Il y aura aussi tout un volet sur le Budget 2027. Tous les services doivent être attentifs. Très attentifs à tout ce qui est porté au budget. Cela ne veut pas dire que cela ne se faisait pas avant. C'est simplement que la situation financière actuelle ne permet pas d'écart. Le Bassin de natation est un sujet très débattu, aussi en raison de la demande l'augmentation de quotité. L'Exécutif est conscient que ce bassin est important. J'ai validé ce soir l'ordre du jour du prochain Conseil municipal. Il y figure un rapport du Service bâtiments et infrastructures sportives concernant le Bassin de natation. Nous allons en discuter. Il faut tout de même garder en tête que remettre en eau ce bassin, qui n'a pas été en fonction depuis une certaine durée, peut impliquer des coûts. C'est un peu le casino, un jeu de hasard, on ne sait pas si tout va repartir. Un investissement sera peut-être nécessaire là aussi. Ce Bassin de natation n'est pas oublié et fera l'objet d'une discussion."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

M. Sébastien Ehl, président : "Je souhaite remercier les 4 personnes présentes dans le public ce soir. Rappeler également à notre population que nos séances sont publiques. En cette période de Coupe du Monde de la FIFA 2026, je vois qu'il y a un maillot rouge dans le public qui attend avec impatience que notre séance finisse afin d'aller voir notre équipe suisse sur le terrain. Merci à toutes et tous pour votre engagement. Bon match et bonne suite de soirée."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20 h 58.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :